



**DELIBERATION n° 2023-07-CS-06**

Contrat d'apprentissage – chargé de mission  
Mieux Manger pour Tous

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 27 novembre 2023

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 27 novembre 2023 à 17h30, à l'espace Aliénor à Périgueux, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

|    | Nom du Délégué        |    | Nom du Délégué     |    | Nom du Délégué       |
|----|-----------------------|----|--------------------|----|----------------------|
| 1  | BENOIST Daniel        | 12 | FOUCHIER Nils      | 22 | MARTY Elisabeth      |
| 2  | BIDAUD Yannick        | 13 | GAMBRO Jacques     | 23 | MOISSAT Franck       |
| 3  | BOURGEOIS Richard     | 14 | GASCHARD Dominique | 24 | MOTARD Gilles        |
| 4  | BUFFIERE Alain        | 15 | JALARIN Joël       | 25 | NARDOU Thierry       |
| 5  | CHAUSSADE Jean-Claude | 16 | JAUBERTIE Pierre   | 26 | NOYER Jean-Luc       |
| 6  | COUSTILLAS Samuel     | 17 | LACOMBE Alain      | 27 | PARVAUD Jean         |
| 7  | DELCROS Rodolphe      | 18 | LEGAY Emmanuel     | 28 | PERPEROT Philippe    |
| 8  | DENIS Claude          | 19 | LOTTERIE Jean-Paul | 29 | RANOUX Jacques       |
| 9  | DOBBELS Stéphane      | 20 | MAGNE Jean-Michel  | 30 | SUDREAU Jean-Louis   |
| 10 | DOYOTTE Paulette      | 21 | MARCHAND Didier    | 31 | VEYSSIERE Marie-Rose |
| 11 | DURANT Serge          |    |                    |    |                      |

51 Membres en exercices

31 Membres présents

20 Membres absents

**Objet : Contrat d'apprentissage – chargé de mission Mieux Manger pour Tous**

**AR Prefecture**

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_06-DE  
Reçu le 30/11/2023

Le syndicat mixte a proposé en réponse à l'appel à projets *Mieux manger pour tous*, en partenariat avec l'association Agrobio Périgord, la Maison 24 et l'EPLEFPA, le programme : « L'alimentation, c'est "Proximité, Qualité, Solidarité" en Pays de l'Isle »

L'objectif du projet concerne la formation de familles dans le cadre de cette appropriation des productions locales.

Il s'inscrit dans le cadre d'une émulsion des savoir-faire locaux, en mobilisant auprès des publics parmi les plus éloignés des productions locales de qualité, les professionnels de la restauration/transformation. Il permet :

- De connaître les productions du territoire, la complexité et les entraves dans leur accessibilité pratique et économique.
- Une action ciblée et juste, également utile pour fédérer les acteurs locaux : un partenariat étroit avec les associations qui œuvrent en faveur de l'aide alimentaire est appelé à être développé afin d'identifier les publics cibles, les modalités d'actions
- D'informer, convaincre et donner un réel élan au projet : l'association AgroBio Périgord, sur la base d'une parfaite connaissance des productions locales, des exploitants et des circuits de distribution, permettra la mise en place de circuits de découverte des exploitations, de rencontres, débats et échanges avec les acteurs des filières courtes ; première étape clé dans le changement de posture à l'égard de celles-ci.
- D'agir, de façon concrète, pour développer de nouveaux circuits de distribution concourant à l'ancrage sur le territoire de possibilités d'approvisionnements alimentaires de qualité, que ce soit à l'attention de ménages bénéficiaires ou de structures associatives relais ; le projet est pour cela accompagné par l'association La Maison 24, dans l'objectif d'un essaimage après de l'ensemble des acteurs à plus longue échéance.
- De donner à chacun le savoir-faire pour s'approvisionner localement et qualitativement, quelles que soient ses ressources financières ; et donc apprendre à acheter, stocker ou encore cuisiner et présenter de la façon la plus appropriée : Ce volet du projet prend la forme d'un ambitieux programme de formations.

La réalisation de ce projet, l'animation du partenariat auquel il renvoie et l'encadrement des prestations notamment sollicitées auprès des restaurateurs et cuisiniers du territoire, mobilise l'équipe du Pays. Il est donc proposé de renforcer celle-ci en secondant de façon appropriée la chargée de mission en charge du Projet Alimentaire de Territoire.

En application :

- du Code général des collectivités territoriales,
- de la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
- du Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
- du Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

**AR Prefecture**

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_06-DE  
Reçu le 30/11/2023

Et compte tenu du fait que :

- l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,
- ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- de décider du recours au contrat d'apprentissage au titre d'une poste de chargé de mission « Mieux Manger pour Tous » correspondant à la préparation du diplôme de Licence Professionnelle Valorisation, Animation et Médiation des Territoires, cette formation étant d'une durée de 1 an,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024, ceux-ci étant d'ores et déjà prévus pour 2023
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis, à l'appui de l'avis conforme rendu par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Dordogne.

**Voix pour : 30**

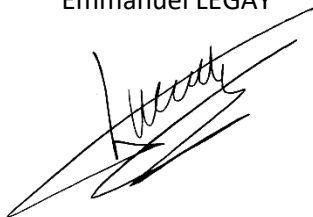
**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Fait à Coulounieix-Chamiers,  
Le 29 novembre 2023

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Président du Syndicat Mixte  
Emmanuel LEGAY



Le Secrétaire de séance  
Nils FOUCHIER



**AR Prefecture**

024-200060697-20231127-2023\_11\_CS\_06-DE  
Reçu le 30/11/2023